



ARRETE MUNICIPAL

Arrêté temporaire portant réglementation provisoire de la circulation et du stationnement dans le secteur de la « D996, Route de la Croix Morand, Lieu-dit Bressouleille ».

N°14.02.2026

Le Maire de CHAMBON/LAC ;

Vu le Code de la Voirie routière et principalement les articles L 111-1, L 113-1, L 113-2, L 141-1, L 141-2 ;

Vu le Code des Communes et principalement les articles L 181-30, L 181-39, L 181-40, L 181-45 ;

Vu le Code de Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2542-2 ;

Vu la demande de SARP CENTRE EST – Agence de Clermont-Ferrand – 14 rue Louis Blériot – 63800 COURNON d'Auvergne représentée par M. Vincent DUGNE ;

Pour inspection télévisée et hydro curage des réseaux d'assainissement.

à partir du 13 mars 2026 pour une durée de 30 jours calendaires (durée des travaux : 1 jour sur la période).

ARRETE

Article 1 : L'entreprise SARP CENTRE EST – Agence de Clermont-Ferrand – 14 rue Louis Blériot – 63800 COURNON d'Auvergne représentée par M. Vincent DUGNE **est autorisée à effectuer les travaux susmentionnés dans le secteur de la « D996, Route de la Croix Morand, Lieu-dit Bressouleille », à partir du 13 mars 2026 et pour une durée de 30 jours calendaires (durée des travaux : 1 jour sur la période).**

Article 2 : A compter du 13 mars 2026 et pour la durée des travaux, **la circulation sera alternée par feux tricolores.** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise sur le domaine public (présence de travailleurs et d'engins de chantier).

Article 3 : Pendant la durée des travaux, les piétons seront interdits dans l'emprise du chantier. Le stationnement des véhicules des riverains se fera en dehors de la zone des travaux. Les riverains prendront les dispositions nécessaires pour accéder à leurs habitations.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché pendant toute la durée des travaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

A SARP

A la Gendarmerie de BESSE

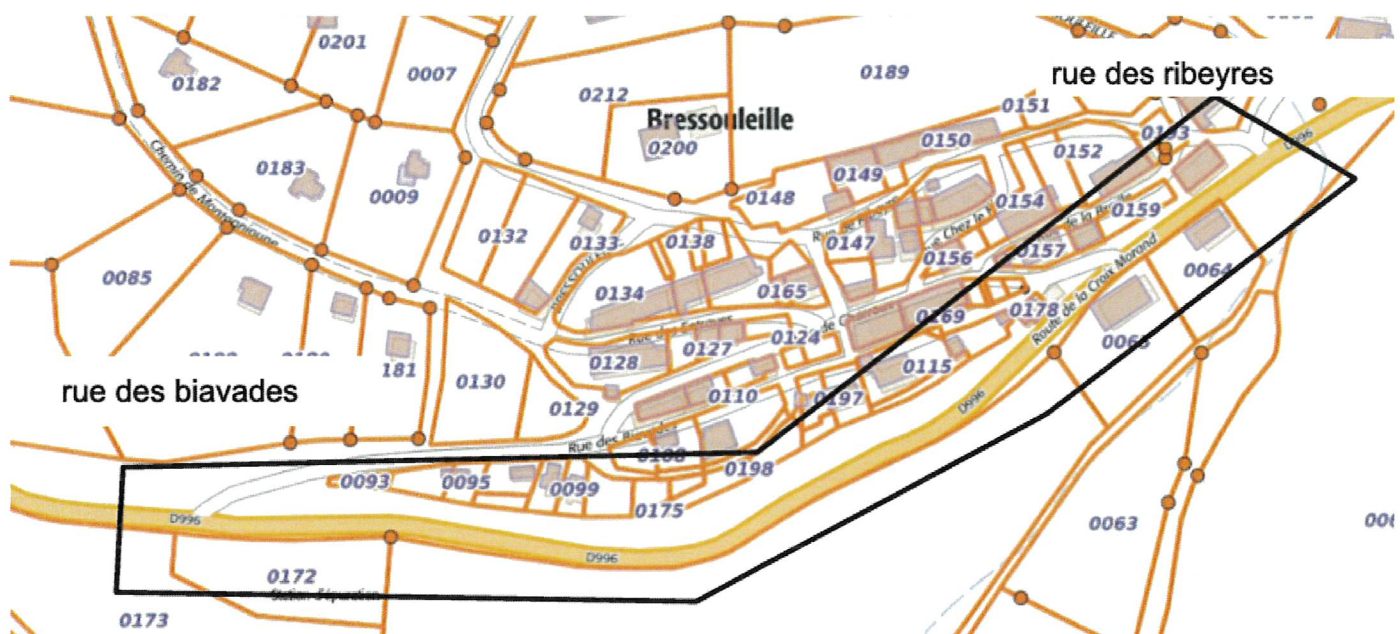
Fait à CHAMBON/LAC

Le 23/02/2026

Le Maire de CHAMBON/LAC

Emmanuel LABASSE





Circulation alternée par feux tricolore sur RD 966 de la rue des biavades à la rue de ribeyre

